Raccordement au gaz naturel d'une maison unifamiliale standard

Sommaire

Procédure de demande de raccordement au gaz naturel 3

- Déterminez le débit de gaz (puissance) de votre installation 3
- Choisissez le lieu d'installation de votre compteur de gaz 4
- Rassemblez les plans corrects de votre habitation 6
- Déterminez les distances 6
- Faites votre demande en ligne 7
- Réalisez les travaux préparatoires 8
- Nous mettons les gaz ! 11

Vous souhaitez raccorder votre habitation au réseau de gaz naturel ? Dans cette brochure, nous vous expliquons comment vous y prendre.

Nous vous accompagnons pas à pas pour votre raccordement au gaz naturel jusqu'à **un débit de gaz de 10 m³/h** (environ 70 kW).

Consultez également nos autres brochures

Besoin de plus de 10 m³/h ?
Lisez la brochure « *Raccordement au gaz naturel avec un débit de gaz de 10 à 40 m³/h* ».

Besoin des dimensions de la courbe de raccordement et d'informations supplémentaires sur le panneau multiplex ?
Lisez la brochure « *Passage mural et panneau multiplex dans une nouvelle construction* ».

Vous trouverez nos brochures sur www.fluvius.be.

Procédure de demande de raccordement au gaz naturel

Avant de commencer à rassembler toutes les données, vous devez vérifier si nous pouvons raccorder votre habitation au réseau de gaz naturel.

Rendez-vous sur *www.fluvius.be* et introduisez votre adresse. Vous n'avez pas Internet ? Pas de problème, vous pouvez nous téléphoner au **078 35 35 34**.

Suivez ces étapes pour faciliter votre raccordement.

1. **Déterminez le débit de gaz (puissance) de votre installation**
2. **Choisissez le lieu d'installation de votre compteur de gaz**
3. **Rassemblez les plans corrects de votre habitation**
4. **Déterminez les distances**
5. **Faites votre demande de préférence en ligne**
6. **Réalisez les travaux préparatoires**

Chacune de ces étapes est détaillée aux pages suivantes.

1 Déterminez le débit de gaz (puissance) de votre installation

Laissez votre installateur déterminer la puissance totale de vos appareils qui fonctionnent au gaz naturel. À partir du débit de gaz ou de la puissance, nous déterminons le type de compteur de gaz que nous installerons. Plus le débit de gaz (la puissance) que vous souhaitez est important, plus le raccordement sera lourd et plus le compteur de gaz sera grand.

Conservez la valeur du débit de gaz à portée de main afin de pouvoir l'introduire lors de votre demande.

Besoin de plus de 10 m³/h ? Consultez la brochure « *Raccordement au gaz naturel avec un débit de gaz de 10 à 40 m³/h* ».

Un débit de gaz d'un maximum de 6 m³/h (soit un maximum de 50 kW) est plus que suffisant pour une habitation moyenne. Cela suffit pour votre chauffage, votre cuisine et votre eau chaude.

2 Choisissez le lieu d'installation de votre compteur de gaz

Pour choisir l'emplacement de votre compteur de gaz, vous devez tenir compte des exigences suivantes :

- Le lieu doit satisfaire aux **exigences de Fluvius**
- Il doit y avoir suffisamment d'**espace**

Le lieu doit satisfaire aux exigences de Fluvius

- ☑ Emplacement au rez-de-chaussée ou au premier sous-sol du côté de la rue.
- ☑ Facilement accessible.
- ☑ Endroit sec et bien éclairé.
- ☑ À l'épreuve des intempéries.
- ☑ Doté d'une ventilation **permanente** :
  - En cas de ventilation mécanique, la continuité de l'évacuation doit être garantie.
  - En cas de ventilation naturelle : par ex. une grille de ventilation de 100 cm² au-dessus du compteur de gaz.
- ☑ Le compteur de gaz doit être protégé contre les endommagements (collision, vélo...)
- ☑ Distance minimale de 1,5 mètre entre le compteur de gaz et d'éventuelles sources de chaleur (par ex. poêles, cuisinières, convecteurs).
  Une chaudière au gaz naturel et un chauffe-eau ne sont pas des sources de chaleur. Si vous ne pouvez pas garantir la distance minimale de 1,5 mètre, vous devez prévoir une séparation (plaque, cloison).
- ☑ La chaudière au gaz naturel ne doit pas être placée directement au-dessus du compteur de gaz.
- ☑ Si le compteur de gaz est situé près des autres équipements de distribution, il doit être accroché **à côté ou au-dessus** des autres compteurs.

Quelles pièces refusons-nous comme lieu d'installation ?

- ☒ Chaufferie ou atelier où est installée une puissance > 70 kW.
- ☒ Salles de réfrigération et/ou de congélation.
- ☒ Pièces situées au premier étage et plus haut ou en dessous du premier sous-sol.
- ☒ Pièces dépourvues de ventilation (par ex. sous-sols non aérés).
- ☒ Vide sanitaire, chambre à coucher, salle de bain, salle de douche et toilettes.
- ☒ Carport.

Vous souhaitez placer l'installation de comptage dans un placard dans votre maison (= compartiment fermé avec des portes) ? Vous devez alors, en plus de toutes les autres exigences, également tenir compte des points suivants.

- ☑ L'armoire doit être équipée d'une aération permanente. Pour cela, vous avez besoin de grilles d'une surface minimale de 150 cm² qui débouchent dans une pièce dotée d'une ventilation permanente. Placez des grilles dans le haut et dans le bas de l'armoire.
- ☑ L'armoire doit se trouver dans une pièce bien ventilée en permanence.
- ☑ Le compteur de gaz se trouve au-dessus ou à côté des compteurs des autres distributions (électricité ou eau).

Il doit y avoir suffisamment d'espace.

La figure ci-dessous présente les dimensions nécessaires pour installer le compteur de gaz.
L'endroit où vous souhaitez placer le compteur doit avoir une hauteur d'au moins **2 mètres**.

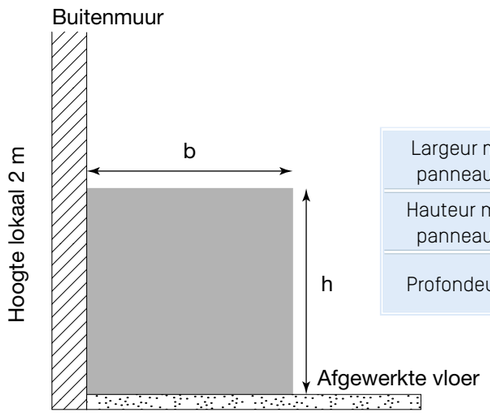

	Débit de gaz jusqu'à 10 m³/h (ou 70 kW)	
	Nouvelle construction	Habitation existante
Largeur minimale (l) panneau multiplex	1,2 m	1 m
Hauteur minimale (h) panneau multiplex	1,8 m	1,5 m
Profondeur minimale	1,2 m	1,2 m

Modèle d'installation de compteurs dans une nouvelle construction

Installation à gauche

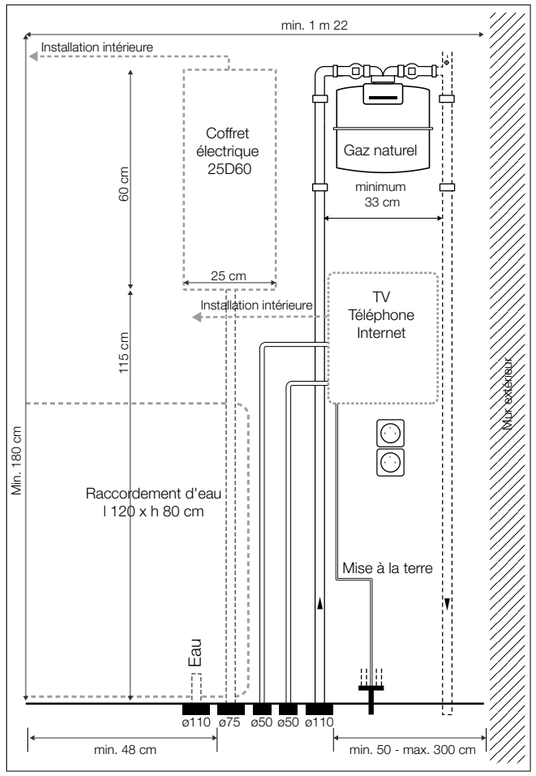

Installation à droite

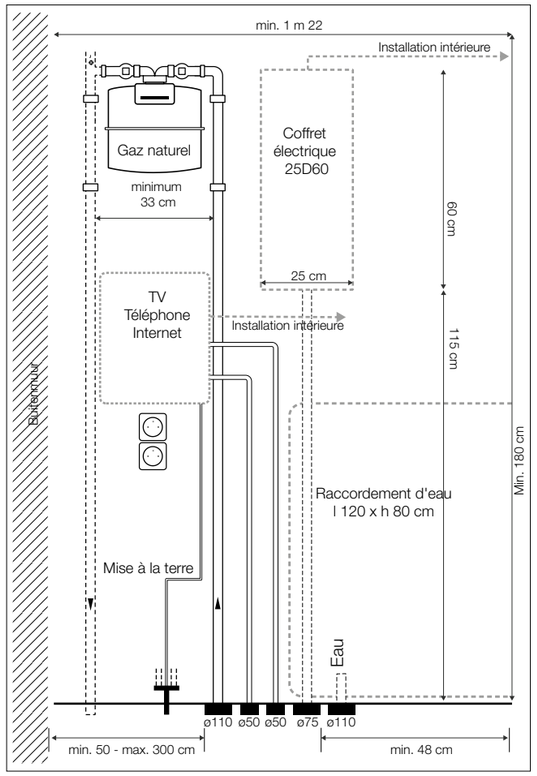

Passage à travers le mur / la façade

Pour une nouvelle construction

Vous devez prévoir un coude de raccordement et un panneau multiplex résistant à l'eau à l'endroit où la conduite de gaz entrera dans votre habitation.

Le panneau multiplex servira au montage de tous les équipements de distribution (eau, gaz, électricité et télécommunication).

Vous trouverez les dimensions et les cotes de montage de la courbe de raccordement ainsi que des informations supplémentaires sur le panneau multiplex dans la brochure « *Passage mural et panneau multiplex dans une nouvelle construction* ».

Pour une habitation existante

Vous devez prévoir un panneau multiplex résistant à l'eau à l'endroit où la conduite de gaz entrera dans votre habitation.

Pour les étapes suivantes, voir « *Réalisez les travaux préparatoires* » à la page 8.

3 Rassemblez les plans corrects de votre habitation

Nous vous demanderons quelques plans lors de votre demande. Si vous soumettez votre demande en ligne, vous pourrez ajouter vos plans au format numérique.

Nouvelle construction

Munissez-vous des plans suivants, de préférence au format A4 :

- plan d'implantation / plan cadastral du bâtiment sur la parcelle ;
- plan indiquant l'emplacement où vous souhaitez installer le compteur de gaz dans votre habitation.

Habitation existante

Vous n'êtes pas en possession des plans ? Fournissez tout de même au moins ceci :

- croquis indiquant l'emplacement où vous souhaitez installer le compteur de gaz dans votre habitation ;
- la distance de l'habitation à l'alignement (= limite entre les domaines public et privé).

4 Déterminez les distances

A Mesurez la distance entre l'emplacement prévu pour le compteur de gaz et la façade de votre habitation (y compris l'épaisseur du mur).

B Mesurez la distance séparant votre façade de l'alignement.

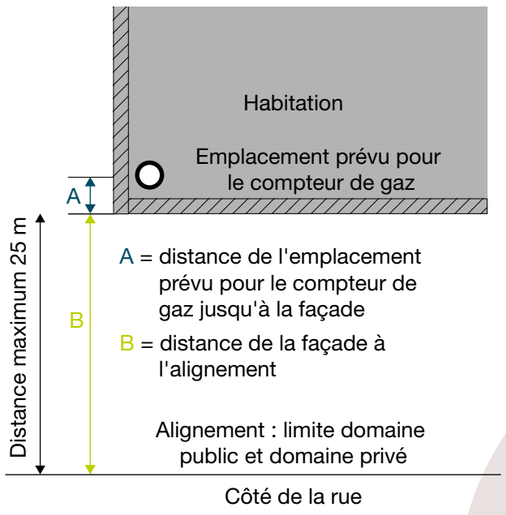

La distance « A » doit être d'au moins 0,5 mètre et ne doit pas dépasser 3 mètres pour un raccordement standard (voir également la brochure « *Passage mural et panneau multiplex dans une nouvelle construction* »).

La distance « B » de l'alignement à la façade ne doit pas dépasser 25 mètres.

Quand installons-nous le compteur de gaz à l'extérieur dans une armoire à compteur dans un domaine privé et au niveau de l'alignement ?

- La distance « B » de l'alignement à la façade > 25 mètres.
- Et/ou à votre demande (notez que cela représente un coût supplémentaire).
- Et/ou si nous ou votre commune le décidons.
- Pour des raisons techniques.

5 Faites votre demande en ligne

Vous êtes à présent prêt à introduire votre demande. **Faites votre demande de préférence en ligne sur** *www.fluvius.be*.
Vous pouvez ainsi facilement et tranquillement fournir toutes les données correctes.

Vous n'avez pas Internet ? Vous pouvez aussi nous téléphoner au **078 35 35 34**.

Que devez-vous garder à portée de main pour faciliter votre demande ? Vérifiez si vous pouvez cocher toutes les cases.

- ☐ Le débit de gaz (puissance) nécessaire pour votre installation.
- ☐ Un lieu d'installation pour le compteur de gaz.

Distances :

- ☐ distance de l'emplacement du compteur de gaz à la façade de votre habitation : _ _ _ _ _ _ m
- ☐ distance de la façade à l'alignement : _ _ _ _ _ _ m.

Plans

- ☐ En cas de demande en ligne, vous pouvez charger les plans numériquement.
- ☐ Si vous ne faites pas la demande en ligne, vous devez remettre les plans à un bureau d'accueil de Fluvius.
- ☐ Si votre habitation est déjà raccordée au réseau d'électricité, munissez-vous du code EAN de ce raccordement. Vous le trouverez sur votre facture d'énergie.

Le **code EAN** commence par 541448 ... et comprend 18 caractères :

5	4	1	4	4	8												

Votre demande est introduite ? Nous vous envoyons une offre

Une fois que vous avez introduit la demande, nous vérifions si nous pouvons y répondre.

Si oui, nous vous envoyons une offre avec ces informations :

- une estimation détaillée des coûts de votre raccordement ;
- le code EAN. Vous en avez besoin pour conclure un contrat d'approvisionnement avec un fournisseur de gaz naturel. Vous pouvez choisir librement votre fournisseur de gaz naturel ;
- un rappel des travaux préparatoires que vous devez réaliser. Les travaux préparatoires sont également décrits en page 8 de cette brochure ;
- le délai de réalisation.

6 Réaliser les travaux préparatoires

Qui fait quoi ?

Partie extérieure

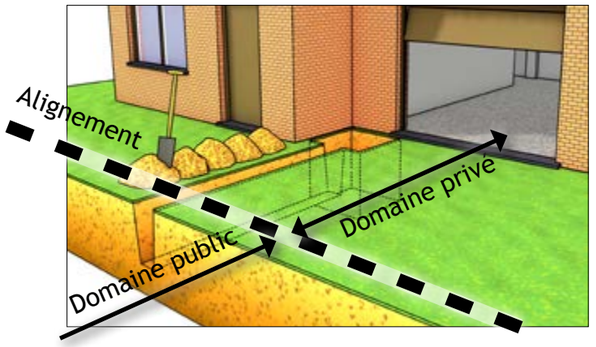

Travaux d'excavation en domaine public → pris en charge par Fluvius.

Travaux d'excavation en domaine privé → à réaliser par vous-même.

Étape 1 :
Creusez, juste en face de l'endroit où la conduite de gaz traversera la façade (pour une nouvelle construction, au niveau de la courbe de raccordement), un puits de travail de 1 mètre x 1 mètre x 1 mètre.

Étape 2 :
Creusez une tranchée ouverte d'au moins 0,7 mètre de profondeur en ligne droite du puits à l'alignement (perpendiculairement à l'alignement).

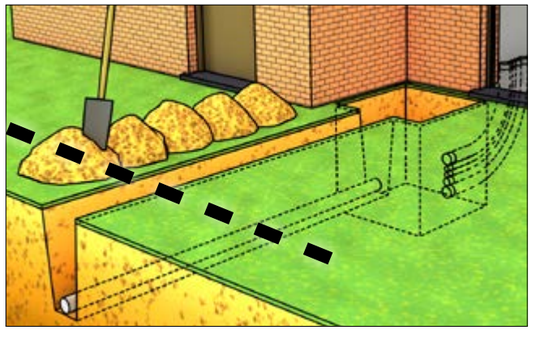

Étape 3 :

Procurez-vous une gaine d'attente droite en PVC lisse d'un diamètre de 110 mm. Placez cette gaine dans la tranchée ouverte depuis l'alignement jusqu'au puits. La gaine doit s'arrêter au niveau du puits. Vous ne devez pas prévoir de conduite de protection pour le dernier mètre. Nous pouvons ainsi traverser votre façade avec la conduite de gaz.

Et si le compteur de gaz est placé dans un coffret à l'extérieur ?

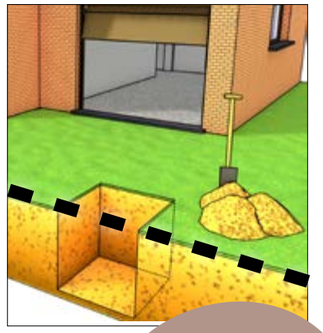

- Creusez uniquement un puits de 1 mètre x 1 mètre x 1 mètre au niveau de l'alignement sur votre domaine.
- Choisissez l'emplacement du puits sur votre parcelle, mais au niveau de l'alignement. Choisissez aussi un emplacement sécurisé pour limiter les risques de collision par exemple.

Respectez les dimensions du puits, de la tranchée et de la gaine d'attente !

Passage mural

Pour une nouvelle construction

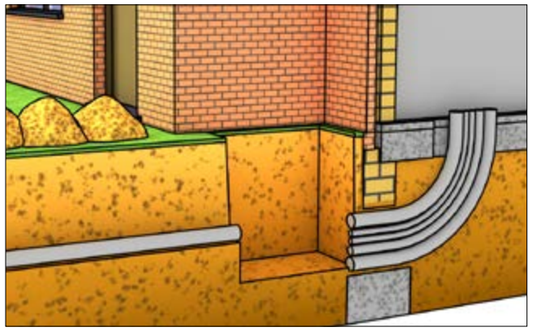

Pour traverser la façade, vous avez prévu un coude de raccordement. Veillez à ce qu'il soit accessible depuis le puits de travail.

Pour une habitation existante

Si votre habitation n'était pas encore équipée d'un coude de raccordement pour le passage des conduites de distribution, vous n'avez pas besoin d'en prévoir un vous-même. Nous pouvons réaliser le passage mural. Pour cela, nous perçons un trou à travers la façade afin de créer un passage pour la conduite de gaz vers l'emplacement prévu dans votre habitation.

Que devez-vous faire vous-même ?

Apposez un marquage clair là où nous pouvons percer en toute sécurité, et donnez-nous suffisamment d'informations sur l'installation des autres équipements de distribution. Vous éviterez ainsi que les autres équipements de distribution soient endommagés pendant le perçage.

Que pouvez-vous éventuellement faire vous-même ?

Vous pouvez également créer vous-même le passage mural si votre habitation n'est pas à proximité immédiate du domaine public (c.-à-d. de la rue). Pour cela, percez un trou d'après la figure ci-contre, de façon à pouvoir y placer une conduite de protection d'un diamètre externe de 75 mm. La conduite de protection doit avoir une surface lisse à l'intérieur. Nous posons ensuite la conduite de gaz dans la conduite de protection. Le compteur de gaz doit être installé à 0,5 mètre au maximum de l'endroit où le passage mural pénètre à l'intérieur.

Vous portez la responsabilité finale de l'étanchéité au gaz et à l'eau du passage mural (voir le règlement technique du gaz naturel).

Scellement des ouvertures

Pour une nouvelle construction

Nous scellons le passage mural pour vous, à titre de service supplémentaire, lorsque nous venons installer le compteur de gaz.

Pour une habitation existante

Nous posons pour vous un joint entre la conduite de gaz, la conduite de protection et le trou percé, à titre de service supplémentaire. Avez-vous percé vous-même le passage mural ? Dans ce cas, vous devez aussi vous assurer vous-même de l'étanchéité entre la conduite de protection et le mur.

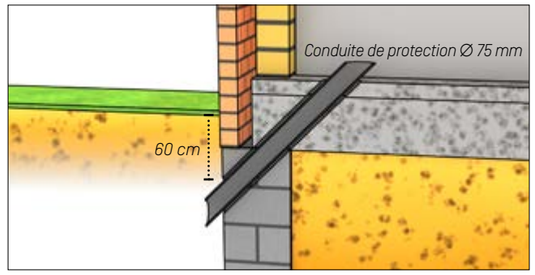

Installation au rez-de-chaussée

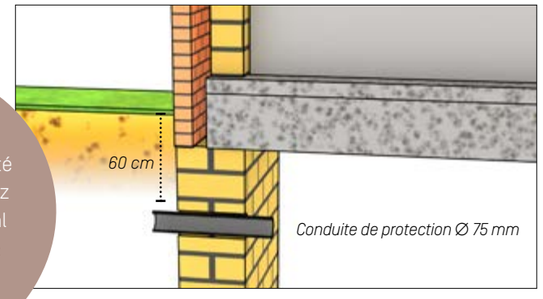

Installation à la cave

Partie intérieure

Traversée d'autres pièces avant le compteur

Si vous devez encore traverser une autre pièce après le passage mural pour parvenir à l'emplacement prévu pour le compteur de gaz, vous devez prévoir une gaine d'attente ayant ces propriétés :

- gaine d'attente en matière thermoplastique, lisse et non striée d'un diamètre de 110 mm ;
- longueur maximale :
  - 3 mètres si le compteur de gaz se trouve au sous-sol ;
  - 2,5 mètres si le compteur de gaz se trouve au rez-de-chaussée ;
- traverse la pièce sans interruption ;
- trajectoire en ligne droite depuis le passage mural jusque dans le sous-sol ;
- débouche à 5 cm au maximum du mur latéral gauche ou droit.

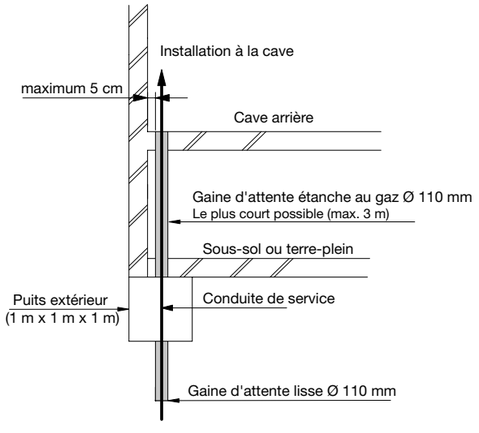

Pièce du compteur de gaz

- Veillez à ce que la pièce où se trouve le compteur soit protégée des intempéries (sèche et à l'abri du vent).
- Assurez-vous aussi de pouvoir fermer la pièce (avec des fenêtres, des portes, etc.) pour les personnes non autorisées, après que nous avons mis le compteur en place.
- N'oubliez pas non plus de mettre en place un panneau multiplex résistant à l'eau pour l'installation des équipements de distribution.

Le raccordement avec votre installation

Point de départ de l'installation intérieure

Avant que nous venions installer et ouvrir votre compteur de gaz, vous devez faire mettre en place votre installation intérieure conformément aux normes NBN D51-003 et D51-004.

L'installation intérieure doit satisfaire aux exigences suivantes :

- finition correcte jusqu'à 1 mètre au maximum de l'endroit où se situera le compteur ;
- l'installation se termine par :
  - un filetage 1" ;
  - ou un tube de cuivre nu DN22 ou 28 de type cuivre dur ou demi-dur (R250/R290) avec une longueur libre de 10 cm.

Si nous venons et que l'installation intérieure ne satisfait pas à toutes les exigences, il vous faudra raccorder vous-même l'installation intérieure au compteur ultérieurement.

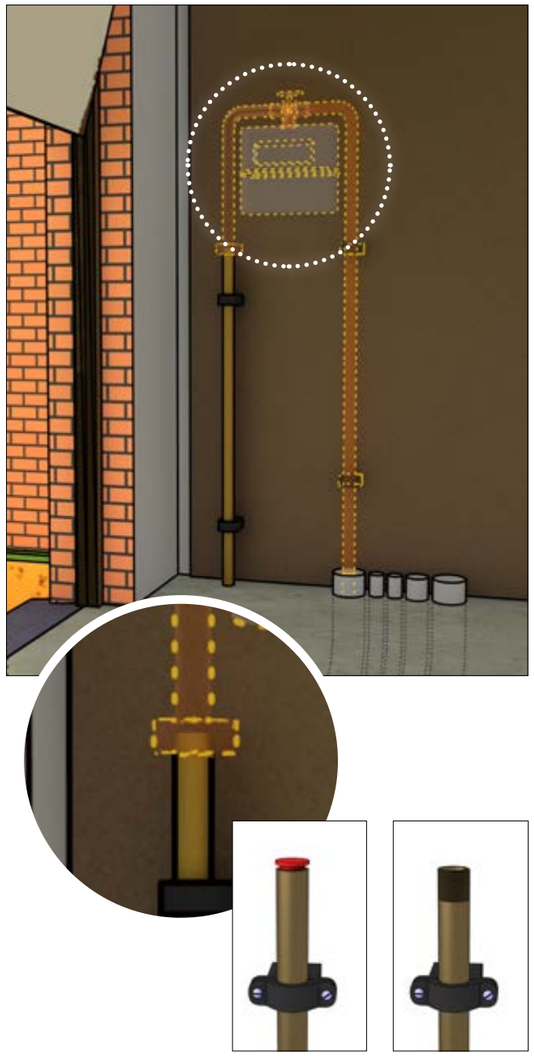

Tube en cuivre nu DN22 ou 28

Filetage 1"

Si nous devons placer le compteur de gaz dans une armoire à l'extérieur de l'habitation, l'installation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- finition correcte jusqu'au puits de 1 mètre x 1 mètre x 1 mètre creusé par vos soins ;
- l'installation se termine par :
  - un tuyau en polyéthylène de diamètre 32, 40 ou 63 SDR 11 avec une longueur libre minimale de 10 cm. L'extrémité de ce tuyau est recouverte de manière externe (capuchon, bouchon) pour éviter la pénétration de saletés ou de nuisibles dans le tuyau. Vous ne devez utiliser ce tuyau en polyéthylène qu'en extérieur.

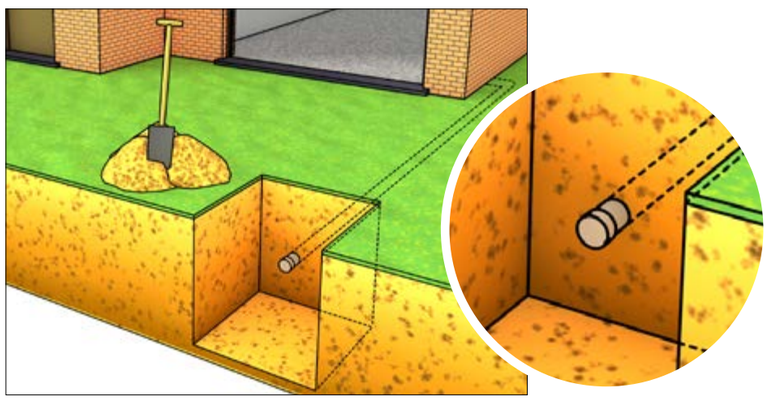

7

Nous mettons les gaz !

Faites-nous signe quand les travaux préparatoires sont terminés. Nous viendrons volontiers chez vous. Nous ouvrirons l'alimentation de gaz si :

- ✓ quelqu'un est présent
- ✓ vous êtes en possession d'un certificat signé qui confirme que l'installation a été réalisée conformément aux normes en vigueur (d'après l'art. 48 de l'AR 1971), et éventuellement complété du rapport de contrôle d'un organisme de certification agréé si l'installateur n'a pas la certification Cerga
- ✓ vous avez un contrat de fourniture actif avec un fournisseur d'énergie de votre choix (qui doit être enregistré auprès de nous)
- ✓ l'installation intérieure est en règle
- ✓ les essais complémentaires d'étanchéité (réalisés par nos soins) démontrent que votre installation intérieure est étanche au gaz à la pression d'alimentation.

Félicitations !
Vous pouvez à présent profiter de la douce chaleur du gaz naturel !

Comment nous joindre ?

Toutes les informations via Fluvius.be

Numéros à composer en cas d'urgence
(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

- **Odeur de gaz ?** **0800 65 0 65**
  Prioritaire - numéro gratuit
- **Coupure ou panne?** **078 35 35 00**
  Tarif zonal
- **Les personnes malentendantes ou souffrant de troubles de l'élocution** **8635**
  peuvent signaler une odeur de gaz, une coupure ou une panne via un code SMS - plus d'infos sur *fluvius.be/contact*

Vous ne trouvez pas la réponse à vos questions sur notre site?
Vous pouvez aussi appeler le 078 35 35 34
Les jours ouvrables de 8h à 20h - le samedi de 9h à 13h (tarif zonal)

Question complexe ou entretien en toute discrétion?
Les adresses et les heures d'ouverture de nos bureaux d'accueil sont consultables sur *fluvius.be/klantenkantoren*

fluvius.

90101031 | 07-2023 | e.r.: Björn Verdoodt, Communication Fluvius – Brusselsesteenweg 199, 9090 Melle